

De : Hanine TAZI <hanine.tazi@fncl.ma>

Envoyé : vendredi 7 mai 2021 11:45

Objet : (Erratum): FNCL : Fin de la suspension des droits de douane sur les blés tendre et dur

Importance : Haute

Chers Adhérents,

Le communiqué du Conseil de Gouvernement publié hier est erroné.

L'ONICL nous confirme que l'application des droits de douane se présentera comme suit :

	Taux	Date d'entrée en vigueur
Blé Tendre	135%	15-mai-21
Blé Dur	170%	01-juin-21

Meilleures salutations.



Hanine TAZI
Directeur
0654 70 70 44
hanine.tazi@fncl.ma
www.fncl.ma

De : Badia EL AKARI (FNCL) [<mailto:federation@fncl.ma>]

Envoyé : vendredi 7 mai 2021 10:00

Objet : FNCL : Fin de la suspension des droits de douane sur les blés tendre et dur à partir du 1er juin 2021

Chers Adhérents

Le Conseil de gouvernement réuni le 6 mai, a fixé la date du 1^{er} juin pour le retrait de la suspension des droits de douane sur le blé tendre et le blé dur.

Pas de taux spécifié sur le communiqué ci-joint.

Meilleures salutations.



Badia EL AKARI
Assistante de direction
Tél. : 05.22.47.64.38/68
federation@fncl.ma
www.fncl.ma

